

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
de Sciences humaines (300.01)  
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège Jean-de-Brébeuf

*Décembre 1996*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines* (300.01) offert par le Collège Jean-de-Brébeuf a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique<sup>1</sup> et remis à la Commission le 14 février 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 29 et 30 mai 1996<sup>2</sup>. À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'évaluation, des professeurs et des étudiants<sup>3</sup>. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
  2. Le comité visiteur était composé de M<sup>mes</sup> Ninon St-Pierre, directrice adjointe des études au Collège Villa Ste-Marcelline, Pauline Jean, coordonnatrice du département de Sciences humaines au Cégep de Sept-Îles et de M. André Delorme, professeur de psychologie à l'Université de Montréal. M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, présidait le comité; M. Claude Moisan, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
  3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

## Description du programme

Le Collège Jean-de-Brébeuf est un établissement d'enseignement collégial de l'agglomération montréalaise qui offre six programmes préuniversitaires, soit Sciences de la nature et Sciences humaines, dans le cadre du Baccalauréat international, Arts et Lettres, Sciences de la nature et Sciences humaines, dans le cadre du diplôme d'études collégiales, Sciences, Lettres et Arts, dans le cadre du programme intégré.

Le programme évalué est celui de Sciences humaines qui conduit au diplôme d'études collégiales. C'est ce programme, après celui de Sciences de la nature, qui accueille le plus grand nombre d'étudiants. Ils étaient 210 inscrits en 1<sup>re</sup> session au programme en 1991, 256 en 1992 et 221 en 1993. La cote moyenne au secondaire de ces étudiants est supérieure en comparaison avec la moyenne de l'ensemble des collèges.

Le programme de *Sciences humaines* au Collège Jean-de-Brébeuf est caractérisé par le regroupement des cours en trois profils de formation et par l'accent mis sur les mathématiques. L'étudiant s'engage dans un profil dès son inscription en 1<sup>re</sup> session; il a le choix entre l'étude de la dimension internationale (45 % de l'effectif), l'étude du comportement humain (34 % de l'effectif) et l'étude de la société nord-américaine (21 % de l'effectif). Le Collège encourage les étudiants à demeurer dans le profil initial et, dans les faits, le nombre de changements est très peu élevé.

Les cours de la formation spécifique étaient donnés par vingt professeurs à temps plein et neuf à temps partiel au cours de l'année 1994-1995. Ces professeurs sont regroupés dans trois départements, un en mathématiques, un autre qui regroupe les disciplines de sociologie, de psychologie et d'anthropologie et un troisième celles d'histoire, de sciences politiques et d'économique. La vie départementale est active et permet aux professeurs de concerter leurs actions pour les disciplines dont ils sont responsables. Peu de liens existent toutefois entre chacun des départements.

Le Collège a fait connaître, en 1985, un énoncé de mission, également connu sous le nom de projet éducatif, dans lequel il précise les objectifs éducationnels qu'il entend poursuivre. Le développement intégral de l'étudiant est au coeur de cette mission, où le développement de l'intelligence et l'évolution affective occupent une large place. À ces objectifs en sont venus s'ajouter d'autres lors de la mise à jour de la mission. Ils sont formulés sous la forme d'orientations au *curriculum* parmi lesquelles on trouve l'importance des dimensions internationale et historique, la maîtrise de la langue

écrite et parlée et l'importance des technologies de l'information. Les principes de cet énoncé de mission peuvent servir de guide aux professeurs et aux responsables de chacun des programmes lorsque vient le moment de choisir ou de mettre l'accent sur des contenus de formation particuliers. Concernant le programme de *Sciences humaines*, certains de ces principes, comme l'apport de la dimension historique au *curriculum* et l'utilisation des technologies de l'information, sont peu ou prou apparents. La dernière section du présent rapport rend compte de cette lacune.

## **Évaluation du programme**

### **Le processus d'auto-évaluation**

L'évaluation du programme de *Sciences humaines* a été l'occasion pour les gestionnaires du Collège, les professeurs et les autres catégories de personnel d'examiner de façon lucide et critique la qualité de la formation offerte. Elle a également été un facteur de rapprochement des professeurs entre eux, traçant ainsi la voie à l'implantation prochaine d'un comité de programme.

Le comité d'auto-évaluation formé par le Collège a réuni des professeurs des deux départements de Sciences humaines et de celui de Mathématiques ainsi que l'aide pédagogique individuelle et deux personnes de la Direction des études. Ce comité a rencontré l'ensemble des professeurs à la fin de l'opération pour leur faire part des résultats de l'évaluation, sans toutefois leur faire approuver le rapport. Le Collège a réalisé dans l'ensemble une évaluation qui permet de connaître les stratégies de mise en oeuvre du programme et les résultats auxquels elles conduisent. Diverses sources d'information ont été utilisées afin de pouvoir apprécier chacun des aspects du programme : les professeurs ayant donné les cours du tronc commun ont tous été rencontrés lors de journées pédagogiques; les étudiants ont eu à remplir un questionnaire de satisfaction, de même que les diplômés de 1994.

### **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des invitations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

### **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

Le Collège a choisi au cours des années 1970 d'organiser le programme en regroupant les cours autour de profils de formation. La révision du programme par le Ministère en 1991 a été l'occasion pour le Collège de revoir la pertinence des profils offerts à ce moment-là; leur nombre est passé de six à trois, soit *Étude de la dimension internationale*, *Étude du comportement humain* et *Étude de la société nord-américaine*<sup>4</sup>.

Le premier profil regroupe des cours d'histoire, d'économie et de sciences politiques; le deuxième rassemble des cours de psychologie, de sociologie et d'anthropologie; le troisième est constitué de cours divers qui couvrent un large éventail des disciplines en Sciences humaines.

Les avantages liés à l'utilisation des profils de formation sont d'une manière générale nombreux, en particulier l'établissement d'un fil conducteur sur le plan pédagogique, le développement d'un esprit de groupe chez les étudiants et la concertation entre les professeurs. Le fil conducteur des deux premiers profils, leur bien-fondé et les objectifs poursuivis sont apparus explicites à la Commission. Ce qui n'est pas tout à fait le cas du profil portant sur l'étude de la société nord-américaine, bien que celui-ci offre de l'intérêt car il permet aux étudiants de découvrir plusieurs disciplines et de s'initier par conséquent aux diverses applications des Sciences humaines.

Dans l'ensemble, donc, la division de la formation en trois profils constitue une excellente façon d'organiser le programme et d'en favoriser la cohérence. L'utilisation de ces profils pose toutefois deux problèmes, selon la Commission. D'abord, le fait que les étudiants doivent s'inscrire à un profil avant leur entrée au Collège peut les empêcher de poser un choix en toute connaissance de cause. De plus, les profils étant construits de façon très étanche, le passage de l'un à l'autre est difficile à réaliser pour les étudiants désireux de rectifier leur choix. La séquence des cours dans chacun des profils pourrait être améliorée afin de regrouper au cours de la première année tous les cours du tronc commun. Une première année commune permettrait en effet aux étudiants de choisir un profil en ayant une meilleure connaissance des Sciences humaines et en sachant un peu mieux pourquoi ils se dirigent vers l'un plutôt que vers l'autre. Cela permettrait également de ramener au début de la séquence de formation des cours du tronc commun qui sont offerts actuellement en fin de parcours, comme *PSY 102* dans le profil *Étude de la dimension internationale* et *HIS 910* dans le profil *Étude du comportement humain*.

---

4. Le nombre moyen d'inscriptions à la première session du programme entre 1991 et 1993 a été de 104 pour le premier profil, 78 pour le deuxième et 48 pour le troisième.

Le Collège lui-même est conscient des avantages que représenterait une formation commune à tous les étudiants de la première année lorsqu'il écrit dans son rapport : «[...] la première année ne pourrait-elle pas reposer sur une formation de base générale comprenant les cours du tronc commun à l'exception de *MET 300* et de l'activité d'intégration? L'initiation aux diverses disciplines réalisées au cours de la première année permettrait, en deuxième année, un choix de profils plus judicieux.» La Commission *suggère* donc au Collège de revoir la séquence des cours dans chacun des trois profils de manière à instituer en première année du programme, ou à tout le moins en première session, une formation commune à tous les étudiants.

Depuis qu'il offre le programme de *Sciences humaines*, le Collège a choisi de faire des mathématiques une composante essentielle de la formation. Les mathématiques ont toujours été utilisées afin de créer dans le programme un fil conducteur méthodologique. Et ce principe est demeuré, même après que furent introduits dans le programme en 1991 des cours spécifiques à la méthodologie. Bien que les étudiants soient libres d'inclure des cours de mathématiques dans leur plan de formation, les trois quarts environ choisissent de suivre le cheminement maximal qui est de quatre cours dans le programme de *Sciences humaines*.

Même si la connaissance des mathématiques peut être utile à la recherche en Sciences humaines et servir de base parfois à la méthodologie utilisée, cela ne devrait pas empêcher le Collège – comme d'ailleurs le programme cadre le lui impose – de créer un solide fil conducteur en méthodologie des Sciences humaines. Le Collège a plutôt choisi jusqu'à maintenant d'aborder les questions relatives à la méthodologie en Sciences humaines dans le cadre d'un cours disciplinaire et de faire travailler les étudiants sur une problématique spécifique à la discipline visée. Il a également fait du cours *Méthodes quantitatives* un cours à option, substituant ainsi un cours du tronc commun ministériel par un cours de mathématiques dont les objectifs sont plus pointus. La Commission est d'avis que ce procédé est trop limitatif et qu'il empêche les étudiants d'avoir un aperçu général des diverses applications de la méthodologie en Sciences humaines. Cela nuit également à l'établissement de liens étroits et soutenus entre la formation en méthodologie, en particulier celle dispensée dans le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, et l'activité d'intégration. La Commission *suggère* donc au Collège de revoir la place occupée actuellement par cette formation, de préciser les objectifs poursuivis et de s'assurer qu'ils permettent d'atteindre ceux du programme (en particulier les objectifs 2.4 et 2.6) ainsi que d'harmoniser le contenu et les exigences des cours relatifs à la méthodologie avec les autres cours du programme.

Devant la forte proportion d'étudiants qui poursuivent des études universitaires dans le domaine de l'administration<sup>5</sup>, la Commission a été étonnée de constater qu'aucun cours de cette nature n'était offert dans le programme. Puisque le Collège cherche à offrir une formation la plus générale possible, la Commission l'invite donc à examiner la pertinence d'inclure un cours d'introduction à l'administration.

En ce qui touche les exigences du programme et la charge de travail demandée aux étudiants, la Commission estime que celles-ci sont élevées tout en étant réalistes. Les étudiants lui ont mentionné à ce sujet qu'ils trouvaient important que les professeurs exigent d'eux une somme de travail appréciable. Il arrive cependant que ces exigences varient entre deux ou plusieurs professeurs qui enseignent le même cours. La Commission invite donc le Collège à poursuivre les efforts qu'il a déjà entrepris afin d'harmoniser les exigences des cours.

La mise sur pied d'un comité de programme en Sciences humaines permettra probablement d'aplanir les difficultés mentionnées ci-haut. Déjà, l'évaluation du programme a été l'occasion pour les professeurs d'échanger leurs points de vue et d'identifier les aspects de la mise en oeuvre du programme qui nécessiteront de leur part des efforts de concertation au cours des prochaines années.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Les professeurs de Sciences humaines au Collège Jean-de-Brébeuf utilisent de façon générale des méthodes pédagogiques traditionnelles, soit le plus souvent la leçon magistrale où les connaissances sont transmises verbalement par l'enseignant à ses étudiants. Ces méthodes sont assorties parfois d'études de cas ou de travaux en équipe. Les étudiants dans l'ensemble se montrent satisfaits<sup>6</sup> de

---

5. Parmi les étudiants de la cohorte de 1992 qui ont répondu au questionnaire du Collège portant sur la satisfaction vis-à-vis de la formation reçue, le tiers environ poursuivent des études universitaires en administration.

6. Le tiers environ des étudiants (32 %) qui ont répondu au questionnaire de satisfaction du Collège jugent les méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs très satisfaisantes et 65 % les jugent assez satisfaisantes.

l'enseignement qu'ils reçoivent au Collège et apprécient les méthodes utilisées par leurs professeurs. Ils conçoivent en fait leurs apprentissages comme liés essentiellement à la quantité et à la qualité des informations que peuvent transmettre les professeurs. Ils s'attendent donc à ce que ces derniers possèdent une connaissance approfondie de la matière enseignée en plus d'une vaste «culture générale».

À la lumière des témoignages qu'elle a entendus et des résultats obtenus par les étudiants, la Commission estime que la leçon magistrale convient généralement aux caractéristiques et aux besoins des étudiants ainsi qu'au contexte dans lequel se déroule l'enseignement au Collège Jean-de-Brébeuf. Elle estime en revanche que cette forme d'enseignement présente des limites et qu'elle ne peut être appliquée avec la même efficacité dans tous les cours ou pour n'importe quel apprentissage. La leçon magistrale rend en effet pratiquement impossible le développement d'habiletés relatives à la communication orale. Le Collège considère d'ailleurs cette dimension de la communication chez les étudiants comme l'une des trois principales faiblesses de son programme et compte bien faire un effort afin de corriger cette lacune. Pour toutes ces raisons, la Commission *suggère* au Collège de diversifier les méthodes pédagogiques utilisées dans le programme de *Sciences humaines*.

Les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage constituent un des points forts de la mise en oeuvre du programme. Le Collège fait des efforts notables afin de mener à la réussite le plus grand nombre possible d'étudiants. Et il a su créer entre les professeurs et les autres personnels associés au programme des liens de concertation favorables pour assurer l'efficacité des mesures d'aide.

L'aide pédagogique individuel (API) au Collège Jean-de-Brébeuf joue un rôle déterminant dans la gestion des diverses mesures d'aide et dans la qualité du suivi auquel ont droit les étudiants. Cette personne est responsable uniquement du programme de *Sciences humaines*; elle peut ainsi consacrer l'essentiel de sa tâche à accompagner les étudiants, à dépister les problèmes d'apprentissage et à orienter les intéressés vers les services appropriés. Le Collège évalue dans son rapport que «L'API des sciences humaines accompagne bon an mal an près de cinq cents étudiants.»

Le dépistage des étudiants en difficulté s'effectue lors de rencontres où l'API et les professeurs de chacun des groupes profils tentent d'identifier ceux qui sont à risque d'échouer. Les étudiants en question se voient alors proposer diverses mesures d'aide telles que des ateliers méthodologiques,

un suivi individualisé ou une démarche d'orientation. De même, les étudiants qui échouent à trois cours lors d'une session ou ceux qui présentent un dossier scolaire relativement faible lors de leur admission participent à une mesure dite de probation qui consiste à examiner leur cheminement scolaire et à les aider le cas échéant.

La qualité de l'encadrement auquel ont droit les étudiants en Sciences humaines au Collège Jean-de-Brébeuf tient également à la disponibilité des professeurs. Cette disponibilité est régie par la convention collective et elle couvre diverses dimensions du travail des professeurs comme le tutorat, l'assistance dans la gestion des ateliers ou la responsabilité d'un projet spécifique. Les étudiants rencontrés, de même que ceux ayant répondu au questionnaire de satisfaction du Collège, considèrent effectivement qu'il est facile de rencontrer les professeurs en dehors des heures de cours et d'obtenir d'eux l'aide requise.

### **L'adéquation des ressources humaines et matérielles**

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs ainsi que les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces derniers.

Les professeurs possèdent les qualifications requises pour connaître à fond la discipline dont ils sont responsables. De même, la plupart d'entre eux possèdent plusieurs années d'expérience en enseignement et certains sont associés à des recherches. La compétence des professeurs en Sciences humaines au Collège Jean-de-Brébeuf ne fait pas de doute selon les étudiants, et c'est également l'avis de la Commission.

Le Collège utilise diverses mesures afin de maintenir ou de développer la compétence de ces professeurs. Il y a d'abord le perfectionnement; le Collège y verse un montant annuel qui correspond à 2,25 % des salaires de base des professeurs et ces derniers contribuent au fonds de perfectionnement en réduisant leurs échelles de salaires de 0,5 %. Le comité des relations professionnelles étudie chacune des demandes de perfectionnement des professeurs et les autorise en priorisant d'abord les congés de recyclage et les congés d'études.

En somme, le Collège consacre les ressources nécessaires pour que les professeurs puissent mettre à jour leurs connaissances et continuer d'offrir un enseignement de qualité. Toutefois, comme il le remarque lui-même dans son rapport, les occasions de rencontres entre les professeurs ne sont pas

suffisamment nombreuses et celles qui ont lieu n'ont pas l'impact voulu sur le plan des réflexions pédagogiques. En fait, l'approche programme introduite par la réforme de l'enseignement collégial oblige maintenant les professeurs à étendre leurs discussions à l'extérieur de chacun des départements afin que tous les intéressés aient une vision commune et partagée du programme et de la façon de le mettre en oeuvre. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège de développer, en concertation avec les professeurs de Sciences humaines, des activités de perfectionnement collectif qui sauront répondre aux besoins identifiés sur le plan pédagogique.

Toujours en rapport avec le maintien ou le développement de la compétence des professeurs, la Commission note que le Collège utilise des procédures d'embauche et d'encadrement des nouveaux professeurs fort intéressantes : la Direction des études rencontre chaque nouveau professeur au début et à la mi-session; un professeur ressource est désigné afin d'aider le nouveau professeur à préparer son cours; une évaluation de l'enseignement a lieu à la mi-session. En outre, les départements qui accueillent de nouveaux professeurs doivent assurer un soutien professionnel, favoriser l'intégration dans l'équipe professorale, élaborer une politique d'évaluation et la déposer à la Direction des études.

L'évaluation des enseignements est une pratique courante au Collège depuis 1989. À la fin de chaque cours, les étudiants remplissent un questionnaire dans lequel ils portent un jugement de satisfaction sur l'enseignement reçu. La Commission considère toutefois que l'impact de ces évaluations sur les stratégies et les méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs est forcément limité étant donné le caractère confidentiel de l'exercice. Elle *suggère* donc au Collège d'intégrer dans sa politique d'évaluation des enseignements des mécanismes qui lui permettront de donner suite à chacune des évaluations et, le cas échéant, d'aider les professeurs aux prises avec des difficultés.

En ce qui regarde les ressources matérielles requises par le programme, la Commission remarque que celles-ci sont insuffisantes sous certains aspects, notamment en informatique : le nombre d'appareils ne permet qu'une accessibilité limitée, certains d'entre eux n'ont pas la puissance requise pour utiliser les logiciels actuels et le réseau INTERNET n'est pas accessible. Ces diverses lacunes expliquent en partie les raisons qui poussent plusieurs étudiants à fréquenter la bibliothèque de l'Université de Montréal plutôt que celle du Collège, et ce malgré la présence d'un personnel qualifié et disponible pour les orienter et les aider dans la réalisation de leurs recherches. La Commission *suggère* donc au Collège de se doter d'équipements informatiques adéquats et d'en accroître l'accessibilité.

## **L'efficacité du programme**

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation et l'atteinte des objectifs du programme.

En matière d'évaluation des apprentissages, les professeurs agissent généralement en conformité avec les règles de la politique du Collège en cette matière (PIEA) : les plans de cours sont rédigés conformément au plan cadre ministériel; le contenu du cours et ses objectifs sont précisés; la méthodologie utilisée, le nombre et le genre d'évaluation des apprentissages sont explicites. Le Collège attache également de l'importance à l'équivalence des évaluations des apprentissages lorsqu'un même cours est donné par des professeurs différents. Cette intention est respectée en règle générale, sauf dans le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* où le nombre d'examens et le genre d'épreuves varient considérablement d'un professeur à l'autre.

En ce qui concerne les instruments d'évaluation proprement dits, la Commission considère que leur diversité et leur degré de difficulté permettent d'évaluer adéquatement les apprentissages. Ces instruments sont élaborés avec soin et permettent de mesurer le degré de réalisation des objectifs de cours en plus de porter une attention particulière aux habiletés intellectuelles.

Les étudiants inscrits au programme de *Sciences humaines* au Collège Jean-de-Brébeuf présentent de bons taux de réussite et de diplomation : les cinq cours du tronc commun sont réussis par plus des trois quarts d'entre eux et souvent même par la presque totalité; la moitié environ des étudiants obtiennent leur diplôme dans un délai de deux ans et cette proportion augmente à près des trois quarts sur une plus longue période. La Commission juge ces résultats excellents et en attribue le mérite à la qualité de l'effectif étudiant ainsi qu'au soin particulier que le Collège accorde à l'encadrement des étudiants et aux efforts qu'il déploie, en particulier l'organisation de cours d'été, afin de permettre aux étudiants de terminer le programme dans les délais prescrits.

Au chapitre de la synthèse des apprentissages, un cours relatif à la démarche d'intégration n'est offert que depuis l'hiver 1996. Le Collège avait choisi jusque-là d'insérer une activité d'intégration dans le programme en utilisant les trois cours suivants : *PSY 914*, *psy 903*, *soc 937*. Selon le cours suivi, l'étudiant devait recourir à des notions vues dans une autre discipline telles l'anthropologie, l'histoire, la psychologie ou la sociologie. Les activités de recherche réalisées et l'examen final de synthèse dans certains autres cours contribuaient également à l'intégration des apprentissages.

Concernant la démarche d'intégration actuelle, il semble qu'elle n'ait pas complètement réussi à créer les conditions nécessaires à la synthèse des apprentissages. Les problèmes sont de nature diverse : absence de liens et de continuité avec les cours relatifs à la méthodologie; des cours du tronc commun qui n'ont pas tous été suivis au moment où se déroule l'activité d'intégration; des étudiants qui doutent de l'utilité de l'activité. La Commission invite donc le Collège à examiner de près l'efficacité de la démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines et, au besoin, d'en revoir l'organisation.

### **La gestion du programme**

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Malgré les efforts notables réalisés par le Collège afin de placer l'étudiant au centre de la gestion des programmes, le manque de communication entre les professeurs et les antagonismes qui semblent avoir parfois marqué les relations entre ces derniers nuisent à l'efficacité de la gestion du programme de *Sciences humaines*. Ces conflits ne sont pas étrangers à la formation de deux départements qui assument chacun la responsabilité d'un profil de formation distinct. Des disciplines du tronc commun se sont vu ainsi accorder une place secondaire, n'étant pas directement associées à la nature d'un profil. De plus, pour les mêmes raisons, le programme tend à s'éloigner du profil éducatif du Collège. C'est ainsi que l'objectif visant à imprégner le *curriculum* des dimensions internationale et historique est poursuivi de façon différente selon le profil choisi.

Ces difficultés relationnelles rendent la gestion du programme complexe, en plus d'avoir des répercussions sur la nature de la formation offerte et d'affecter d'une certaine manière la cohérence du programme. Ces problèmes sont sérieux et importants, mais sont susceptibles d'être atténués si le Collège et les professeurs leur accordent l'attention souhaitée. La mise sur pied d'un comité de programme en Sciences humaines pourrait constituer à cet égard un premier pas dans la bonne direction. Car même si les professeurs ont des contacts entre eux, cela se limite le plus souvent à des relations à l'intérieur des départements. La concertation entre l'ensemble des professeurs de la formation spécifique reste à établir et des efforts sérieux devront être faits afin d'intégrer les professeurs de la formation générale à ce comité.

*En conséquence, la Commission recommande au Collège de mettre en place des mesures propres à assurer la concertation et la participation des personnes engagées dans la mise en oeuvre du programme.*

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Collège Jean-de-Brébeuf est un programme de qualité. Les taux élevés de réussite aux cours et de diplomation témoignent de la qualité de l'effectif étudiant et de la rigueur avec laquelle le Collège met en oeuvre ce programme. L'encadrement et le suivi réalisés auprès des étudiants tout au long de leur cheminement scolaire ainsi que le dépistage des problèmes d'apprentissage constituent les principaux points forts de cette mise en oeuvre. Les mesures d'aide mises à la disposition des étudiants sont en effet fort nombreuses et le personnel responsable de leur application est disponible et compétent.

D'autres aspects de la mise en oeuvre du programme doivent être signalés, en particulier l'engagement des professeurs envers leur profession et la disponibilité dont ils font preuve afin d'aider le plus grand nombre possible d'étudiants à réussir. Le regroupement des cours en trois profils est également une bonne initiative sur le plan pédagogique, en plus de favoriser la cohérence du programme.

La Commission constate toutefois que, sur un point en particulier, le programme devra être amélioré. C'est pourquoi elle formule une recommandation afin de

- *mettre en place des mesures propres à assurer la concertation et la participation des personnes engagées dans la mise en oeuvre du programme.*

La Commission a également identifié certains autres aspects de la mise en oeuvre du programme pour lesquels elle a fait des suggestions d'amélioration qui vont dans le sens suivant : regrouper les cours du tronc commun lors de la première année de la formation, renforcer les liens entre la formation en méthodologie et les autres dimensions du programme, diversifier les méthodes pédagogiques, développer des activités de perfectionnement collectif, donner suite aux évaluations des enseignements, acquérir des équipements informatiques et en accroître l'accessibilité.

## Suites de l'évaluation

Après avoir pris connaissance du rapport préliminaire d'évaluation, le Collège a informé la Commission des mesures envisagées pour répondre à la recommandation formulée dans ce rapport. Le Collège a également fait connaître les actions qu'il a entreprises à la suite des suggestions et des commentaires de la Commission.

En réponse à la recommandation d'établir des mesures propres à assurer la concertation et la participation des personnes engagées dans la mise en oeuvre du programme, le Collège a mis en place un regroupement programme, composé d'un représentant de chacune des disciplines suivantes : Anthropologie, Économie, Histoire, Mathématiques, Politique, Psychologie et Sociologie. L'aide pédagogique individuelle responsable du programme et l'adjoint au directeur des études font également partie de ce regroupement. Un plan d'action a été établi afin, notamment, d'harmoniser davantage les exigences entre les cours, de revoir les profils de formation ainsi que la place des mathématiques dans le programme.

Le Collège vise également à modifier certains aspects de la mise en oeuvre du programme en fonction des suggestions et des commentaires de la Commission. Des professeurs doivent se réunir afin, notamment, d'élaborer un plan cadre pour le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH), d'assurer le suivi du cheminement scolaire des étudiants, de préciser le degré de la formation en statistique que devraient avoir atteint les étudiants avant d'entreprendre le cours *IPMSH*, d'examiner les retombées du cours «*Activité d'intégration*», offert pour la première fois au trimestre Hiver-1996, et préparer du même coup le cours qui sera donné à la prochaine session.

Les mesures annoncées par le Collège sont de nature à améliorer le programme, notamment en renforçant les liens entre les professeurs. La Commission souhaite recevoir en temps opportun un rapport faisant état des réalisations du Collège relativement à la recommandation qu'elle lui adresse.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président